

## DEC202204IN2P3

Décision portant nomination de M. Guillaume Philippon aux fonctions de chargé de mission

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Guillaume Philippon, ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet la sécurité informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Guillaume Philippon demeure affecté à Laboratoire de physique des 2 infinis - Irène Joliot-Curie – UMR9012 à Orsay.

### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, M. Guillaume Philippon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Gif sur Yvette.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

